

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 octobre 2020

L'an 2020, le 13 Octobre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni au centre socioculturel, grande salle, permettant d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Frédéric BOUTEILLE, Maire, en séance ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2020.

Présents : M. BOUTEILLE Frédéric, M. BAILBY Marc-Antoine, Mme PAJON Danièle, Mme GUILLON Chantale, M. CAPAYROU David, Mme PAVIE CASTRO Paula, Mme TIMBERT Nathalie, Mme LAVAURE Nelly, M. HERMSEN Yves, M. RAFESTHAIN Michael, M. HERMSEN Stephan, M. JUPILLE Sam, M. HABERT Matthieu.

Excusé ayant donné procuration : /

Excusés : Mme DUPLAIX Isabelle, M. MARCOULY Christian

Absent : /

A été nommé secrétaire : M. BAILBY Marc-Antoine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 août 2020
- Tarif bail rural parcelles AN 232 - AN 233 - AN 234 - AN 235 - AN 238 - AN 239 - AN 240
- Tarif bail rural parcelles AN 217 - AN 218 - AN 219 - AN 220 - AN 242 - AN 243
- Vente des parcelles communales cadastrées AW 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 142
- Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité
- Définition des modalités d'application du droit à la formation des élus
- Extension du périmètre de la communauté de communes Sauldre et Sologne portant intégration de la commune de Nançay
- Affaires diverses
 - ↳ Point sur le projet mériéthèque

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2020. Pas de remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2045 – Tarif bail rural parcelles AN 232 - AN 233 - AN 234 - AN 235 - AN 238 - AN 239 - AN 240

Par délibération n° 2041 du 27/08/2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un bail rural pour les parcelles cadastrées AN 232, AN 233, AN 234, AN 235, AN 238, AN 239 et AN 240 d'une superficie totale de 12ha 71ca 31ca avec M. Yves HERMSEN.

En conséquence, il y a lieu d'en fixer le tarif.

Monsieur le Maire propose de fixer la valeur locative à 75 € l'unité (par hectare de surface cadastrée).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la valeur locative du présent bail à 75 € l'unité (par hectare de surface cadastrée) et précise que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages.

M. Yves HERMSEN et M. Stephan HERMSEN n'ont pas pris part au vote.

Délibération n°2046 – Tarif bail rural parcelles AN 217 - AN 218 - AN 219 - AN 220 - AN 242 - AN 243

Par délibération n° 2042 du 27/08/2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un bail rural pour les parcelles cadastrées AN 217 - AN 218 - AN 219 - AN 220 - AN 242 - AN 243 avec M. Sylvain JACQUET.

En conséquence, il y a lieu d'en fixer le tarif.

Monsieur le Maire propose de fixer la valeur locative à 75 € l'unité (par hectare de surface cadastrée).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la valeur locative du présent bail à 75 € l'unité (par hectare de surface cadastrée) et précise que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages.

Délibération n°2047 – Aliénation des parcelles communales cadastrées AW 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 142

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que M. José MORIN souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2020 exprimant de ce fait sa volonté de ne plus exploiter les terres communales cadastrées AW 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 142 et mettant ainsi un terme aux baux communaux de 2011 et 2014.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la vente des dites parcelles d'une contenance de 15 ha 38 a 92 ca.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- décide d'aliéner les parcelles communales cadastrées AW 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 142
- précise que tous les frais (notaire, enregistrement...) seront entièrement à la charge du (ou des) acheteur(s)
- autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et toute négociation pour procéder à cette mise en vente.

M. le Maire précise que les terres sont actuellement louées pour +/- 1000 € / an et que la valeur estimée sur la base des statistiques régionales est de +/- 4000 € / Ha.

Si accord du CM sur l'option de vendre la commission artisanat/commerces et agriculture recevra les candidatures et offres d'achat pour initier les négociations. Le prix final sera représenté au CM pour validation. La 2nd adjointe réaffirme qu'il faut vendre à un prix raisonnable et ne pas « brader » les terres.

Le maire précise encore qu'une discussion aura lieu avec les membres du conseil avant la formalisation de la vente. On vote aujourd'hui sur le principe on s'engage sur la démarche.

Si le CM ne vote pas la vente, un nouveau bail de location devra être fait sur la base de 75€/HA avec le locataire actuel.

A noter que sur la parcelle, un chemin de randonnée est à conserver, et donc diminuer la surface effectivement à vendre.

Délibération n°2048 – Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, 30/35ème, à l'indice brut 350, indice majoré 327,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ce contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 15 octobre 2020 au 14 avril 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Pôle emploi ne renouvelle pas le « Parcours Emploi Compétences » dont l'un des 3 employés aux services techniques avait pu bénéficier. Par voie de conséquence, la commune doit supporter un coût additionnel de 504 € / mois supplémentaire.

Le contrat CDD est du 15 octobre 2020 au 14 avril 2021. Les 4 premiers mois de 2021 devront être ajoutés au prochain budget.

Délibération n°2049 – Définition des modalités d'application du droit à la formation des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5214-8;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : INSCRIT le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Être en lien avec les compétences de la commune,
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : Urbanisme, marchés publics, finances locales, tarifications, gestion des ressources humaines).

Article 2 : FIXE le montant des dépenses de formation à 700 € par an.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

Article 4 : PRELEVE les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement de la commune pour les exercices 2020 à 2026.

Délibération n°2050 – Extension du périmètre de la communauté de communes Sauldre et Sologne portant intégration de la commune de Nançay

En vertu de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Nançay, membre de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la fusion de cette dernière avec la Communauté de communes des Villages de la

forêt, a demandé par délibération en date du 11 septembre 2020 son intégration à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021.

Par délibération n°2020-09-057 en date du 28 septembre 2020, le conseil communautaire Sauldre et Sologne a approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Nançay à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2021.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette extension de périmètre de la Communauté de communes Sauldre et Sologne, par délibération concordante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-26 et L.5211-18,

Vu la délibération de la commune de Nançay en date du 11/09/2020 demandant son adhésion à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la date du 1^{er} janvier 2021,

Vu le document d'incidences établi par la commune de Nançay et annexé à la présente délibération,

Vu la délibération de la Communauté de communes Sauldre n°2020-09-057 du 28/09/2020 approuvant la demande d'intégration de la commune de Nançay au 1^{er} janvier 2021,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne d'accueillir la commune de Nançay, reconnue pour ses attraits scientifiques, gastronomiques, culturels, artistiques et sportifs,

Considérant la notification de la délibération favorable de la Communauté de communes Sauldre et Sologne par courrier de la Présidente en date du 29/09/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la commune de Nançay à la Communauté de communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2021.

Les apports positifs sont : financiers (contribution au budget de +/-60.000 €), activités économiques (Pole des étoiles, « Sablé de Nançay », RP automatismes...) culturels (galerie Capazza...) et environnementaux (Forêt de Sologne)

Les 13 communes de la communauté de communes Sauldre et Sologne doivent délibérer avant le 15/10/2020

Affaires diverses

Arrêtés pris par le Maire depuis le dernier CM

- Arrêtés portant sur le règlement du marché hebdomadaire, la création de la régie et la nomination d'un régisseur
- Arrêté portant sur l'interdiction de stationnement pendant la période du marché
- Arrêté rendant le port du masque obligatoire sur l'espace public du marché

Recensement 2021 :

Du 21 janvier au 21 février. Nomination d'un Coordinateur et de 2 agents recenseurs à passer en délibération au prochain CM. Les Meryboisiens sont sensibilisés à la nécessité du recensement et appelés à réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

Représentation de la commune au SYRSA

Matthieu HABERT a été élu Vice-Président – au titre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Commission d'appel d'offres du Contrat Territorial du SYRSA

Dans le cadre du Contrat Territorial du SYRSA une commission d'appel d'offres a été mise en place composée du Président du Syndicat et de 6 membres :

Monsieur Hugues DUBOIN, Monsieur Yves FROMION, **Monsieur Matthieu HABERT**, Monsieur Matthieu PIERLOT, Monsieur Rémi PIERRE et Madame Nicole PINSON

Comité Technique du Contrat Territorial du SYRSA

Dans le cadre du Contrat Territorial du SYRSA un Comité technique est mis en place. Il a pour rôle de suivre techniquement le programme de travaux. Il est proposé que les 7 membres du bureau, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants constituent le Comité Technique.

Mériéthèque :

- Réception de la décision du Département de contribuer au projet Mériéthèque à la hauteur de notre demande initiale soit 21 092 €.
- Vote le 6/10/20 en conseil syndical du Pays Sancerre Sologne de la subvention Région à la hauteur de 30% des dépenses éligibles.

Prochaines étapes :

- Examen et analyse de toutes les offres pour tous les lots de travaux par l'architecte et présentation à la commission appel d'offres le 21/10 après-midi (heure à confirmer)
- Conseil municipal pour approuver le plan de financement modifié et autorisation de lancer les marchés d'ici fin octobre.

Commission travaux

Première réunion de la commission le 14 Octobre

- Suivi des travaux pont de La Motte
- Suivi travaux station du Barangeon
- Organisation et suivi des travaux Mériéthèque (pour anticiper après lancement)
- Aménagement d'un dispositif de ralentissement de la circulation route de Bourges/carrefour Bel Air
- Fuite thermique école
- Entretien des chemins communaux suite à la tempête.

Commission Artisanat/ commerce / entreprise

Le développement du marché se poursuit pour confirmer les premiers retours positifs.

Un mix de commerçants fixes (Boucherie, Pizza, Maraichers, Fromagers, vins & café, Miel...) est complété par l'apport de commerçants occasionnels pour enrichir l'offre (fleuriste, Bijouterie, maison à insectes, Huile & Vinaigre...)

Commission environnement & chemins

- Commission le 15/10/20
 - Aménagements et empoissonnement de l'étang des Bassineries
- En projet :
 - Mise en valeur de nos chemins de randonnée CR1 à 5 dans un premier temps
 - Améliorer le référencement web
 - Améliorer notre référencement office du tourisme

Commission Culture

- Animation Bibliothèque municipale dans le cadre du Salon du polar coordonnée par la CDC Sauldre et Sologne. Animation dessin « les animaux détectives » à Mérié dans le local d'Ensemble, le 21/10 de 14h à 16h.
- Journée Dédicaces des 19 auteurs du salon du Polar à Aubigny sur Nère samedi 17/10/20, 10h à 18h00, Galerie François 1^{er}
- Programme culturel de la communauté de communes pour la saison 2021 en cours d'établissement. Objectif dépôt des dossiers fin octobre 2020.

2 commissions "spéciales" vont être créées pour travailler sur les projets

- Commission de réflexion sur la revitalisation du centre Bourg/urbanisme/pré St Firmin. Analyse et propositions à faire en synergie avec le programme SCOT du syndicat Sancerre Sologne initié en 2019

- Volontaires : Paula, Mickaël, Stephan, Chantale, Nelly, David, Marc Antoine et Frédéric
- Commission sur l'animation de la future Mériéthèque : contenu, activités, organisation
 - Volontaires : Christian, Frédéric, Nelly, Nathalie.

Commission Communication

Reprendre le bulletin municipal.

Produire un Guide d'accueil pour nouveaux habitants (pour début décembre)

Développer la communication de l'activité « Marché à Mery » auprès des Meryboisiens et communes limitrophes

Cantine

Réunion le 12/10/10 avec la société Ansamble qui assure la préparation et la livraison des repas de la cantine pour remonter des points d'améliorations à prendre en compte sur la qualité et les quantités servies aux enfants.

Logement à louer à côté de l'école

- Travaux de rafraichissements toujours en cours. Panneau séparatif installé entre l'école et le logement.
- 2 visites qui finalement n'ont pas abouti sur la location (raison non liée au logement)

Contrat régional de solidarités territorial 2022/2027

Il doit être établi l'an prochain. Le calendrier :

- Appel à projet : Nov/décembre 2020
- Examen des dossiers : début 2021
- Décision des projets retenus courant 2021
- Lancement du contrat fin 2021

Séance levée à 19H50